

# Sommaire

## Informations générales

**3** 1<sup>er</sup> degré : suis-je en perte d'emploi ?

**5** Plus de 2 millions d'élèves dans l'Enseignement catholique

## 7 Dossier



Livre blanc Spelc

## Pratiques

**12** Retraite : transfert des adhésions des établissements privés sous contrat vers Humanis

**14** Salarié.e.s des établissements : priorité de réembauche après un licenciement pour motif économique

## Société

**16** Bénévolat : assurances

## Portrait

**17** 30 ans de bénévolat sportif

## L'écho des régions

**20** Le Spelc à l'École supérieure des métiers du sport

## La fédération

**21** Assemblée générale

# Édito



SPELC

## Dignité et reconnaissance

21 % des maîtres des établissements privés sous contrat du 2<sup>nd</sup> degré et 14 % dans le 1<sup>er</sup> degré sont en situation précaire. On n'en croit pas ses oreilles! Un chef d'entreprise privée n'a pas le droit de recourir à autant de salarié.e.s sans contrat pérenne. L'État, lui, le peut... avec la complicité de ceux qui confondent facilité et humanité!

Nous sommes content.e.s de voir l'Institution et les organisations professionnelles de chefs d'établissement nous rejoindre dans ce combat que nous menons depuis plusieurs années, mais nous regrettons qu'elles aient attendu pour le faire une grave pénurie de suppléant.e.s. La personne humaine au centre de nos préoccupations, d'accord, mais pas seulement en cas d'urgence! Les salarié.e.s des établissements sont très majoritairement à temps partiel non choisi et perçoivent des salaires ne leur assurant pas une vie digne.

Il en va de même pour les chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré. Ils vont enfin disposer d'un statut équivalent à celui du 2<sup>nd</sup> degré, mais devront attendre jusqu'à 5 ans pour bénéficier de l'égalité salariale.

Ces injustices nous révoltent et nous mobilisent. Il n'y a pas de plus juste combat que celui qui vise à assurer à chacun.e la dignité et la juste reconnaissance de son travail.

Nous l'avons redit lors de notre assemblée générale des 29 et 30 mars, nous l'avons écrit dans le livre blanc que vous trouverez dans ces pages. L'équité est un élément majeur de la stabilité, de l'efficacité de nos établissements et du service qu'ils rendent aux jeunes et à leurs familles.

Il est illusoire, voire hypocrite, de croire ou de faire croire qu'un tel service peut être



*Il n'y a pas de plus juste combat que celui qui vise à assurer à chacun.e la dignité et la juste reconnaissance de son travail.*

gratuit. La gratuité, c'est juste un service payé ou financé par quelqu'un d'autre. À l'exception des membres des Ogec et des personnes qui s'investissent librement, nul n'est bénévole, ni les salarié.e.s de droit privé, ni les enseignant.e.s, ni les chefs d'établissement. Les responsables, au plan diocésain et national, ne le sont pas plus.

Excusez-moi de briser un tabou : l'argent n'a pas bonne presse. Et pourtant, je veux exprimer ma colère devant l'injustice faite aux plus petit.e.s des nôtres. Petit boulot, petit salaire, petit établissement, petite indemnité... et j'en passe. Nous sommes bien loin des grands principes invoqués dans les discours!

L'originalité du Spelc, c'est justement de défendre qu'ensemble nous contribuons à l'œuvre d'éducation, que nous formons une même communauté de travail et, qu'à ce titre, nous avons toutes et tous droit à une égale dignité.

**Signez la pétition (cf. p. 4) sur <http://www.petitionintersyndicale.fr/>**

**Luc Viehé**  
Secrétaire général

**L'Éducateur**  
Le journal du Spelc



**Organe de la Fédération Nationale des Syndicats Professionnels de l'Enseignement Libre catholique**

192 bis, rue de Vaugirard  
75 015 Paris - Tél. 01 58 10 13 13

**Directeur de la publication :**  
Luc Viehé

**Conception et réalisation :**  
Bayard Service Édition  
Centre - Ouest, BP 97 257  
35 772 Vern-sur-Seiche  
Tél. 02 99 77 36 36

**Création maquette :**  
BSE Île-de-France

**Secrétaire de rédaction :**  
Romain Pénisson

**Imprimerie :**  
Du Loch (Auray - 56)

**ROUTAGE :**  
Mailtech (14 - Verson)

**Abonnement annuel :**  
46 euros

**CPPAP :** 0918 S 06 619

